Nations Unies A/56/766–S/2002/25

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
4 janvier 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Lettre datée du 4 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à appeler votre attention sur un incident extrêmement grave qui s'est produit hier en mer Rouge.

Juste avant l'aube, les Forces de défense israéliennes ont intercepté un navire, le *Karin A*, qui transportait à l'intention de l'Autorité palestinienne 50 tonnes d'armes offensives. Les armes qui ont déjà été inspectées comprennent des roquettes Katioucha d'une portée de 20 km, des roquettes Katioucha de 107 mm d'une portée de 8 km, des lance-roquettes et des missiles Sager, des obus de mortier de longue portée de 80 et de 120 mm, des mines terrestres, des fusils d'assaut Kalashnikov, des munitions et des engins explosifs. Ce n'est là qu'une petite partie de la cargaison transportée dans les 83 conteneurs découverts à bord du navire. Ces armes, provenant pour la plupart de République islamique d'Iran, étaient transportées à bord d'un cargo qui avait été acheté par l'Autorité palestinienne. Il y avait à bord 13 membres d'équipage, le commandant étant un officier des Forces de police côtière de l'Autorité palestinienne.

En cherchant ainsi à importer en contrebande une telle quantité d'armes, l'Autorité palestinienne a commis une violation flagrante des accords conclus entre les parties et elle révèle malheureusement que les Palestiniens ont l'intention de poursuivre leur campagne de terrorisme pendant longtemps encore. Ces armes auraient permis de frapper loin à l'intérieur d'Israël, leur saisie est un acte vital de légitime défense et une importante mesure de contre-terrorisme, évitant un nombre incalculable d'attaques terroristes lancées contre des centres de population israéliens.

Cet incident fait suite à toute une série de tentatives faites par les Palestiniens pour importer par mer, terre, ou air, dans le territoire tenu par l'Autorité palestinienne, des armes offensives perfectionnées. On se souviendra que, le 6 mai 2001, la marine israélienne a réussi à intercepter une cargaison d'armes analogues provenant du Liban et se dirigeant vers la bande de Gaza, lors d'un incident faisant l'objet de ma lettre du 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459). Dans ces deux cas, on a

02-20279 (F) 070102 070102

découvert des flotteurs, ce qui indiquait que les armes allaient être mises à l'eau au large et récupérées par le personnel de sécurité de l'Autorité palestinienne.

Les efforts que ne cessent de faire les dirigeants palestiniens pour acquérir des armes offensives dangereuses en détournant à cette fin des ressources et des fonds offerts par les donateurs font qu'il serait bien difficile de les croire quand ils affirment vouloir mettre fin à la violence et au terrorisme et reprendre un véritable dialogue. Ces tentatives prouvent que les mesures prises récemment par le Président Arafat n'équivalent pas à une renonciation stratégique du terrorisme mais qu'il s'agit uniquement d'une réduction tactique des attaques qui sert ses besoins politiques immédiats. Enfin, elles confirment le double jeu des dirigeants palestiniens, qui déclarent hautement leurs intentions pacifiques et prennent des mesures insignifiantes à l'encontre de terroristes de moindre importance de façon à rassurer la communauté internationale, tout en continuant à préparer des agressions de plus en plus meurtrières dirigées contre des civils israéliens.

L'arraisonnement du *Karin A* vient par ailleurs à un fort mauvais moment : ayant empêché un certain nombre d'attaques suicides, Israël a essayé de tirer parti de plusieurs journées de calme relatif en relâchant les précautions de sécurité qu'il avait mises en place à la suite de la série d'attentats terroristes commis au début du mois de décembre. Il espérait en effet que de nouvelles avancées permettraient aux parties de progresser vers la mise en oeuvre du Plan Tenet et du rapport de la Commission Mitchell. L'incident d'hier montre malheureusement qu'il ne faut en aucun cas relâcher les pressions exercées sur les dirigeants palestiniens si l'on veut vraiment progresser de façon à mettre fin à la violence et à la terreur et à relancer le processus politique. Il ne faut pas que les dirigeants palestiniens puissent penser qu'ils peuvent satisfaire la communauté internationale uniquement par de belles paroles.

Ces actes de l'Autorité palestinienne, commis en collusion avec la République islamique d'Iran et des organisations terroristes dont l'objectif déclaré est la destruction de l'État d'Israël, sont extrêmement préoccupants alors même que les membres de la communauté internationale qui ont le sens des responsabilités mènent une lutte contre le fléau du terrorisme. Ce faisant, l'Autorité palestinienne va à l'encontre de la volonté de la communauté internationale et prouve que, loin de vouloir contribuer à régler le problème du terrorisme, elle cherche en fait à l'aggraver.

Pour aller de l'avant, il faut nécessairement qu'elle renonce complètement et totalement aux opérations palestiniennes terroristes menées contre Israël, en exerçant sans relâche une répression multiforme contre les organisations terroristes, y compris en démantelant leur infrastructure. Elle doit aussi arrêter tous les terroristes, dont beaucoup sont encore en liberté bien qu'elle sache qui ils sont et là où ils se trouvent, et s'engager fermement, non seulement en paroles mais aussi en actes, à négocier un accord avec Israël dans un esprit de paix et de partenariat. Israël demande à la communauté internationale de continuer à exercer des pressions très fortes sur les dirigeants palestiniens, pour les forcer à mettre fin à leur double jeu et à leurs mensonges et à entreprendre véritablement une action résolue en vue de mettre fin à la violence et au terrorisme qui sévissent dans la région depuis plus d'un an.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**